

**PAYER VOS SOINS NE DOIT PLUS  
ÊTRE UN PROBLEME POUR VOUS**

**NE REMETTEZ  
PAS VOS SOINS  
À PLUS TARD.**

Trouvons des solutions ensemble lors  
d'un accompagnement personnalisé :

- **CMUc** (Couverture Maladie Universelle complémentaire)
- **ACS** (Aide à la Complémentaire Santé)

En cas de revenus modestes, vous pouvez bénéficier d'une aide pour vos dépenses de santé. L'attribution de la CMU-C ou de l'ACS dépend de votre situation et de vos ressources.

Le [simulateur de CMU-C et d'ACS](#) permet d'estimer anonymement vos droits à ces aides sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

La CMU-C et l'ACS sont deux dispositifs de soutien pour les personnes dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond. Elles favorisent l'accès aux soins tout en contribuant à de meilleurs remboursements de santé.

L'ACS s'adresse aux personnes dont les revenus sont supérieurs au seuil pour pouvoir bénéficier de la CMU-C mais qui ne gagnent pas 35% de plus que le plafond de la CMU-C.

**Quels avantages ?**

- Prise en charge du ticket modérateur  
= Exonération de la participation forfaitaire et des franchises médicales.
- Prise en charge du forfait journalier en cas d'hospitalisation.
- Tiers payant, vous n'avancez pas d'argent.
- Tarifs préférentiels sur les factures de gaz et d'électricité.

Lors de la demande de CMU-C/ACS avec votre [compte ameli](#), vous pouvez déposer de manière sécurisée les documents demandés au format électronique, sous format PDF de 200 Ko maximum.

Renseignements complémentaires sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

Je télécharge gratuitement l'appli ameli



